

## Bref sanitaire national Infirmiers anesthésistes - Liste d'actes / Sécurité sociale - Soins transfrontaliers / FPH - Garde d'enfants / Achats hospitaliers - Trophées / Coreye-Dell - Partenariat

Publié le 11/12/15 - 16h39 - HOSPIMEDIA

Publié le 11/12/15 - 16h39 - HOSPIMEDIA - HOSPIMEDIA

### [Ressources humaines] Les infirmiers anesthésistes craignent la création d'une liste d'actes autorisés pour l'anesthésie-réanimation

Le 3 décembre, les organisations syndicales et l'association nationale des étudiants représentant l'ensemble de la profession des infirmiers anesthésistes diplômés d'État (Iade) se sont réunies à la DGOS pour évoquer l'exercice professionnel des Iade au bloc opératoire et en salle de surveillance post-interventionnelle. Le but étant d'élaborer un document mettant à plat l'exercice de la profession et ses évolutions possibles et souhaitées par les Iade. Il sera ensuite débattu avec les organisations médicales sélectionnées par le ministère de la Santé. À la sortie de cette réunion, les syndicats CGT, FO, le Syndicat national des infirmiers anesthésistes (Snia) et l'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) ont réagi dans un communiqué commun. Ils indiquent qu'ils s'opposeront "à ce que ce processus induise toute forme de limitation de l'exercice actuel ou amène à l'élaboration d'une liste d'actes autorisés pour la pratique de l'anesthésie-réanimation péri et peropératoire". Ils demandent "un geste fort et décisif", c'est-à-dire "la reconnaissance d'un niveau d'autonomie actée par un renforcement réglementaire qui ne pourra se limiter à la rédaction d'une simple circulaire", ainsi qu'une rémunération "à hauteur du niveau master". Ils estiment enfin que leurs propositions "dépassent la seule problématique Iade et renforcent l'offre de soin dans un contexte d'austérité budgétaire".

### [Protection sociale] Le Cleiss a informé individuellement 274 patients sur les soins transfrontaliers

Le Centre de liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) a dressé un bilan à six mois de sa nouvelle compétence de point de contact national pour les soins de santé transfrontaliers. Précédemment dévolue au ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, cette mission consiste à informer les patients sur leurs droits lorsqu'ils se déplacent en Europe pour y recevoir des soins. Entre avril et octobre 2015, le centre a ainsi traité 274 demandes individuelles. Les interrogations portaient sur la façon d'exercer ses droits (67%), les procédures de remboursement (14%), les procédures d'accès aux droits (9%), le choix d'un prestataire, le type de soins ou les autorisations préalables et le coût (10%). Majoritairement, les demandes émanent de particuliers (64%) mais elles proviennent aussi de prestataires de soins (14%), des autres points de contacts européens (11%), des caisses de sécurité sociale (8,3%) et des services sociaux et associations de malades (2,7%). Elles proviennent pour un peu plus du tiers de France. Les difficultés portent sur les démarches à effectuer avant un séjour à l'étranger, l'obtention du dossier médical et la reconnaissance des prescriptions établies à l'étranger. Le Cleiss en conclut qu'il faut bien faire savoir les possibilités offertes par la [directive](http://www.cleiss.fr/docs/directive.html) européenne 2011/24 du 9 mars 2011 relative aux droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers, applicable depuis le 25 octobre 2013.

### [Ressources humaines] Les hospitaliers privilégient très nettement la garde parentale pour les enfants

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a mis en ligne le 9 décembre un [rapport](http://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/point_stat/PointStat_Modes_de_Garde.pdf) relatant les modes de garde des enfants de moins de trois ans des agents de la fonction publique en 2013. Dans

l'ensemble, le recours aux assistantes maternelles progresse (30%, +7 points depuis 2007) mais la garde parentale et grand-parentale reste majoritaire (54%, -4 points) dans les trois versants de la fonction publique. Quant aux crèches, cela reste stable (15%, -1 point). Autre enseignement, *"les agents de la fonction publique d'État ont plus souvent recours aux assistantes maternelles agréées que les agents de l'Hospitalière et de la Territoriale (+11 points) et, dans une moindre mesure, à la garde en crèche (+6 points)"*, relève la DGAFP. Inversement, les agents hospitaliers et territoriaux recourent davantage à la garde parentale que leurs collègues de l'État (+16 points). Enfin, les modes de garde diffèrent fortement entre catégories : de la C vers la A, la garde parentale diminue mais celle par assistante maternelle s'accroît (avec pour ces deux exemples, de 10 à 15 points d'écart entre C et A).

### [Économie] Les trophées de l'achat hospitalier 2015 ont été remis

Le Réseau des acheteurs hospitaliers (Resah) a récompensé pour la troisième année consécutive des établissements ayant réalisé une action achat remarquable lors de ses cinquièmes journées nationales de l'achat hospitalier. Cette année, les trophées de l'achat hospitalier ont été remis : dans la catégorie suivi de la performance, un prix au groupement de coopération sanitaire (GCS) Epsilim du Limousin pour son outil en ligne mutualisé Achatlim *"qui facilite les échanges sécurisés avec les fournisseurs"* ; dans la catégorie achat durable et responsable, un prix au centre Oscar-Lambret de Lille (Nord) pour sa solution Green-IT *"qui automatise la mise hors tension des ordinateurs permettant la réalisation d'une économie de 120 000 kWh en année pleine"* ; dans la catégorie plan d'actions achat de l'année, un prix à l'établissement public de santé (EPS) Ville-Évrard *"pour le travail de pédagogie et de communication réalisé auprès des équipes ayant fortement participé au succès de la démarche"*.

### [E-santé] Dell France et Coreye s'engagent dans un partenariat pour les professionnels de santé

À l'occasion du congrès de la Fehap les 25 et 26 novembre derniers, les sociétés Dell France et Coreye se sont engagés dans un partenariat. Le but étant, indique à *Hospimedia* Francis Brichet, responsable santé chez Coreye, *"de travailler ensemble à des actions communes pour créer des offres conjointes à destination du monde de la santé"*. Ils seront par exemple tous deux présents sur un stand commun au salon de Lille "36 heures chrono pour faire avancer la santé numérique" le 16 décembre prochain. Ils y présenteront leurs solutions destinées aux professionnels de la santé dans les domaines de l'externalisation des systèmes d'information, de l'hébergement sécurisé de données de santé et du travail collaboratif en environnements hospitaliers. Francis Brichet explique que Coreye et Dell travaillent déjà ensemble depuis quelques années maintenant. Ce partenariat permet de proposer une nouvelle brique de compétences en appui sur le *background* des deux responsables du pôle santé — Emmanuel Canès chez Dell France et Francis Brichet.

La rédaction

[Ecrire à l'auteur \(#\)](#)

Tous droits réservés 2001/2015 — HOSPIMEDIA

Réagissez

Votre commentaire sera visible par l'ensemble des abonnés et publié en tant que :

Béregère CHEA

Les informations publiées par HOSPIMEDIA sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contacter HOSPIMEDIA ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'information sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par HOSPIMEDIA dans la rubrique droits de reproduction.

[Nous contacter \(http://www.hospimedia.fr/contact\)](http://www.hospimedia.fr/contact) [Mentions légales \(http://www.hospimedia.fr/mentions-legales\)](http://www.hospimedia.fr/mentions-legales)

[Haut de page \(#top\)](#)